



DECLARATION DE CANDIDATURE

COLLECTIVITE

Ville d'Obernai
Place du Marché
CS 80205
67213 OBERNAI CEDEX
Tel :03.88.49.95.95
Fax :03.88.49.90.83
Mail : difep@obernai.fr

Représentée par son Maire M. Bernard Fischer

OBJET DU REGLEMENT

Location-gérance / gérance libre à titre onéreux du fonds de commerce de restauration appartenant à la Ville d'Obernai, situé 9 rue du Château à Obernai et dénommé « O'SET».

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Date limite de remise des candidatures : **31 mars 2023 à 12 heures**

Le dossier est à adresser en courrier recommandé avec accusé de réception à M. le Maire d'Obernai (cachet de la poste faisant foi) ou déposé contre récépissé à la Mairie d'Obernai.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom ou raison sociale :

.....

Forme juridique :

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mail :

Date d’immatriculation :

.....

Code NAF/APE :

.....

Code SIRET :

.....

Identité du candidat à la location-gérance (dénomination et adresse) :

.....

.....

.....

Activité(s) principale(s) :

.....
.....

Montant du capital social si le candidat et une entreprise commerciale (en K€) :

.....

Représentant légal de l’entreprise : Nom – Prénom :

.....

Fonction :

.....

Tél. : Fax :

Mail :

Après avoir pris connaissance des conditions de présentation et de l’ensemble des dispositions régissant le règlement et les modalités générales de la mise en location-gérance, le commerçant sus désignée soumet sa candidature à la conclusion d’une contrat de location-gérance du fonds de commerce « O’SET » en vue d’un projet d’exploitation dont le descriptif figure dans le mémoire de présentation annexé à la présente déclaration de candidature.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA REDEVANCE PROPOSEE

Le montant de la redevance qui sera due mensuellement par le locataire-gérant, comprendra une part fixe.

Le montant de la part fixe de la redevance proposée par le locataire-gérant est de:

.....

NB : La Ville d’Obernai reste libre de négocier le montant proposé.

ARTICLE 3 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Le candidat déclare sous peine de résiliation du contrat de location-gérance, qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de réaliser des actes de commerce et déclare n'avoir encouru aucune condamnation, déchéance ou sanctions prévues par l'ordonnance du 6 mai 2005 relative aux incapacités en matière commerciale dont il déclare avoir parfaitement connaissance.

Le candidat déclare ne pas être en état de liquidation judiciaire ni n'être admis au redressement judiciaire ou ne pas faire l'objet de procédures équivalentes régies par un droit étranger.

De même, le candidat à la location-gérance du restaurant « O'SET » atteste sur l'honneur ne pas être en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Il déclare avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la présente consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date.

Le candidat à la location-gérance déclare être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le candidat atteste que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du travail.

Enfin, le candidat atteste sur l'honneur que l'ensemble des informations et renseignements mentionnés dans la présente déclaration et dans le dossier de candidature sont exacts.

ARTICLE 4 : ACTE D'ENGAGEMENT

Le candidat certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations contenues dans le présent document et s'engage à les respecter dans le cas où il serait choisi par la Ville d'Obernai comme locataire-gérant du fonds de commerce « O'SET », et accepte l'ensemble des conditions générales de la mise en location-gérance telles qu'elles sont définies par le règlement de consultation.

Fait à, le

La présente candidature ainsi que l'ensemble des documents de la candidature devront obligatoirement être renvoyés ou déposés à la Mairie avant le **31 mars 2023 à 12h00.**